



Sapeurs-Pompiers  
de Seine-Maritime

# SDIS 76

Le Service départemental  
d'incendie et de secours  
de la Seine-Maritime

# LE DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

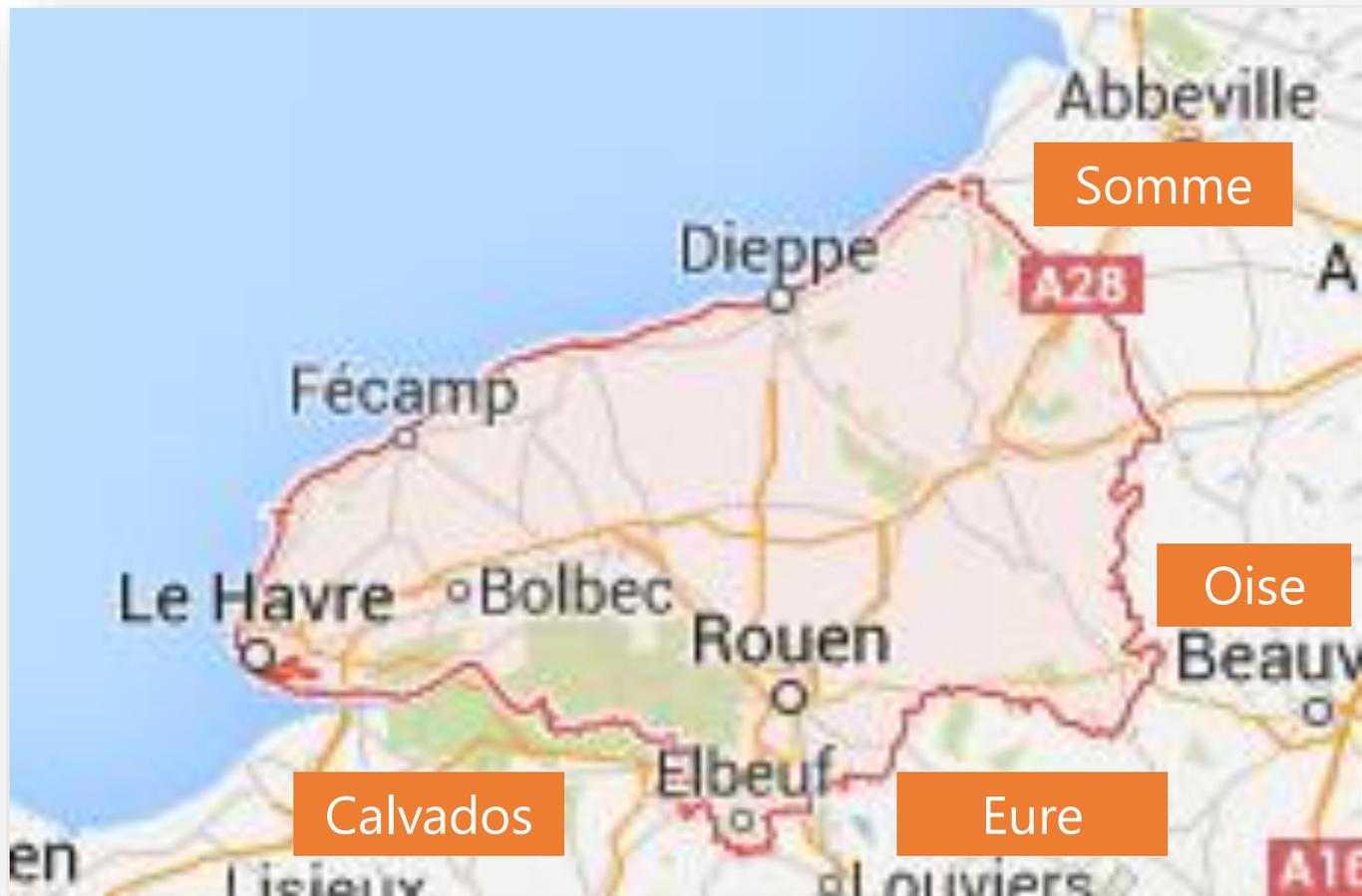


6 278 km<sup>2</sup>

1 276 900 habitants

14<sup>ème</sup> rang parmi les 100 départements

718 communes



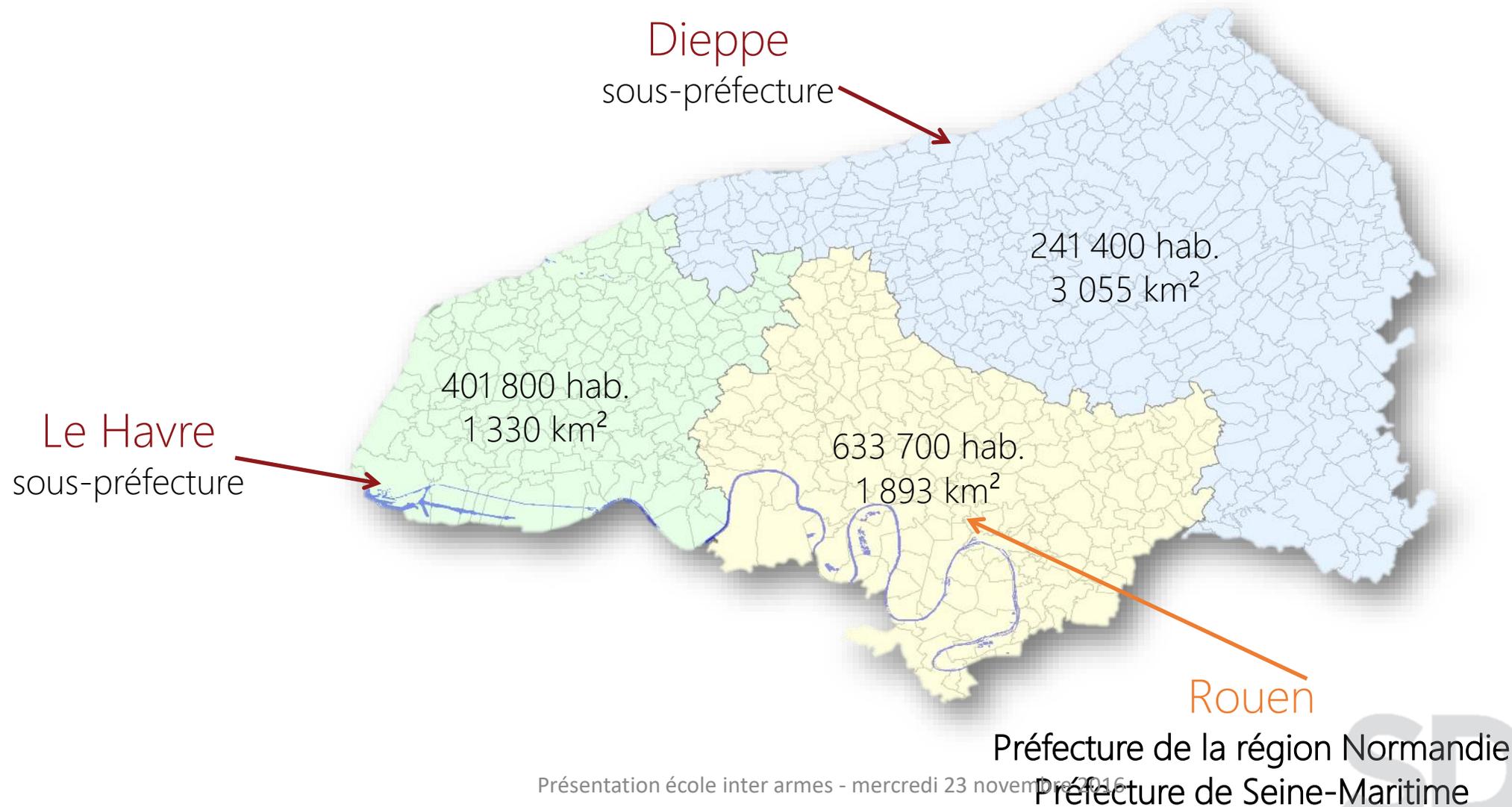
*Préfecture maritime : Cherbourg*

(Centre régional opérationnel de surveillance  
et de sauvetage)

*Gris-Nez et Jobourg*

*Le Havre et Rouen*

# LES 3 ARRONDISSEMENTS DE LA SEINE-MARITIME



# UNE OUVERTURE SUR LA MER

- 1<sup>ère</sup> façade maritime de France avec 2 Grands Ports Maritimes (GPM)
- 2<sup>e</sup> département français pour le commerce extérieur
- 4<sup>e</sup> ensemble portuaire d'Europe
  - Le GPM du Havre (*1<sup>er</sup> port français de conteneurs, 2<sup>e</sup> port en tonnage*)
  - Le GPM de Rouen (*1<sup>er</sup> port européen exportateur de céréales, farine et sucre*)
- 3 ports de commerce : Le Tréport, Dieppe et Fécamp
- 1<sup>er</sup> rang français pour le raffinage de pétrole et l'industrie de lubrifiants
  - Total à Gonfreville l'Orcher et Exxon Mobil à Notre-Dame-de-Gravenchon
- 1<sup>er</sup> rang français pour le flaconnage de luxe dans la vallée de la Bresle
  - 80% du flaconnage de luxe mondial

# LA SEINE-MARITIME, 5<sup>ème</sup> PUISSANCE ECONOMIQUE FRANCAISE

- X** 1<sup>er</sup> département d'énergies avec 2 centrales électronucléaires de production d'électricité
  - Centrale de Paluel (4 tranches de 1 300 MW depuis 1984)
  - Centrale de Penly (2 tranches de 1 300 MW depuis 1990) > futur EPR
  
- X** Des implantations éoliennes terrestres et off-shore
  
- X** Une centrale thermique au Havre
  
- X** L'industrie automobile compte 3 établissements Renault
  - Sandouville (assemblage), Cléon (motorisation) et Alpine (modèles spéciaux)
  - Près d'une centaine de sous-traitants accompagnent cette industrie
  
- X** 30% de la production française de lin

# 1<sup>er</sup> DEPARTEMENT POUR LES RISQUES INDUSTRIELS

59 établissements classés SEVESO II

dont 39 classés en seuil haut

## Les PPRT de 6 sites isolés

BUTAGAZ à Aumale

REVIMA à Caudebec-en-Caux

BRENNTAG à Montville

LUBRIZOL à Rouen

CIM à St Jouin-Bruneval

IFRACHIMIE à St-Pierre-les-Elbeuf (E&S CHIMIE)

## Les PPRT de groupement de sites

ZI de Port-Jérôme : 7 établissements

ZI du Havre: 16 établissements

ZIP de Petit et Grand-Quevilly :  
5 établissements

ZIP de Petit-Couronne : 3 établissements

ZIP de St Aubin-les-Elbeuf : 2 établissements

Total de 33  
établissements

# LES SDIS SONT CLASSÉS EN 5 CATEGORIES

Les SDIS sont classés en trois catégories, suivant la taille de la population qu'ils défendent :

- ➔ Catégorie A : population supérieure ou égale à 900 000 habitants
- ➔ Catégorie B : population supérieure ou égale à 400 000 et inférieure à 900 000 habitants
- ➔ Catégorie C : population inférieure à 400 000 habitants.

**Le Sdis 76 est en catégorie A**

# LES MISSIONS DU SDIS

Prévention, protection et lutte contre les incendies

Prévention et évaluation des risques de sécurité civile

Préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours

Protection des personnes, des biens et de l'environnement

Secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation

Missions de secours

Prévention du risque incendie et des autres risques de sécurité civil

# ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SDIS

Le Sdis est un établissement public à caractère administratif (EPA)

DOUBLE AUTORITE

AUTORITE OPERATIONNELLE

Le préfet

AUTORITE ADMINISTRATIVE

Le président du CASDIS

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST L'ORGANE DELIBERANT D'UN SDIS

Délibérations  
Instances de gestion  
Commissions d'appel d'offres  
Vote du budget

Nicole KLEIN, préfète  
de la Seine-Maritime,  
membre de droit



André GAUTIER,  
président du conseil  
d'administration

+

17 membres

*dont 11 élus par l'assemblée départementale, de 4 représentants des communes et de 2 membres issus des EPCI.*

# LES INSTANCES DE GESTION



Les instances paritaires « classiques »  
de la fonction publique territoriale

Commission  
technique (CT)

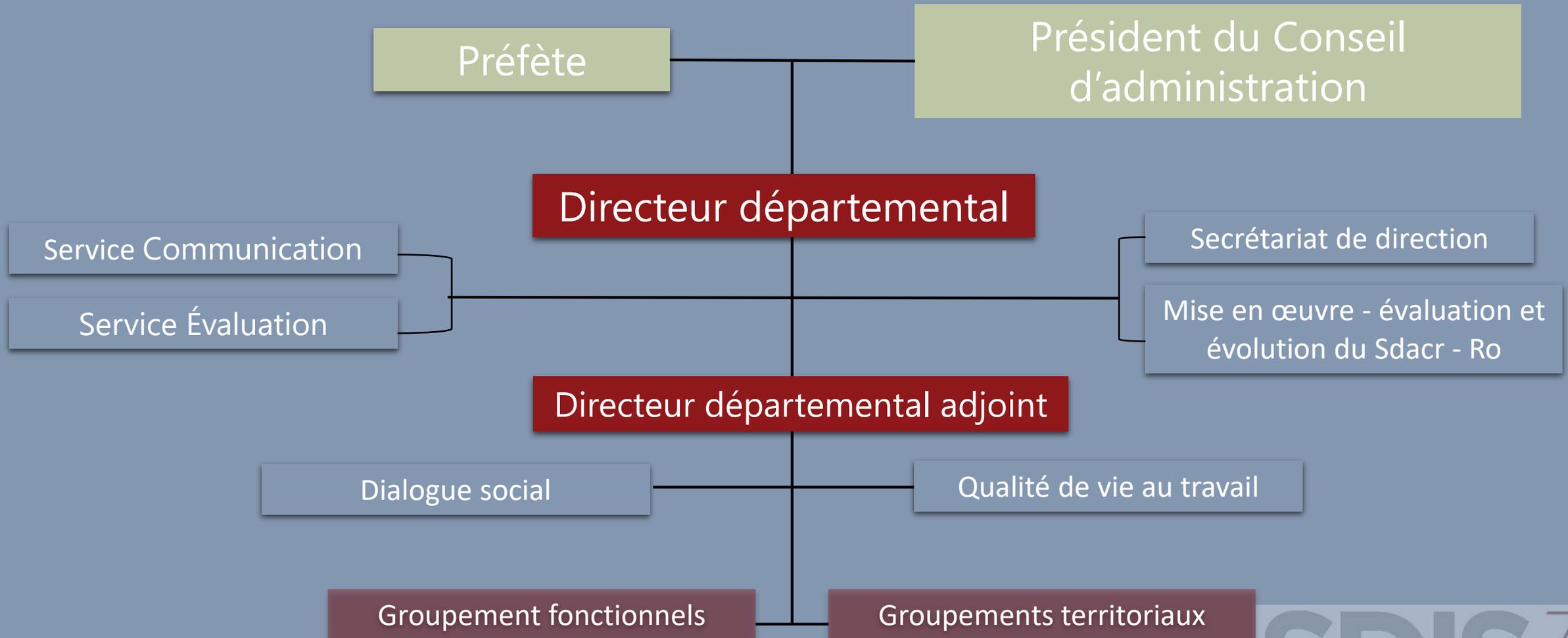
Commission  
administrative  
paritaire (CAP)

Les instances spécifiques aux Sdis

Commission  
administrative et  
technique (CAT)

Comité consultatif  
départemental des  
sapeurs pompiers  
volontaires (CCDSPV)

# ORGANIGRAMME DU SDIS76



# ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES GROUPEMENTS FONCTIONNELS ET TERRITORIAUX

**DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL**

Directeur départemental adjoint

Opérations - Prévision

Technique

Emploi, Activités,  
Compétences

Affaires générales et affaires  
juridiques

Immobilier

Service de santé  
et service médical

Système d'information

Finances et commande  
publique

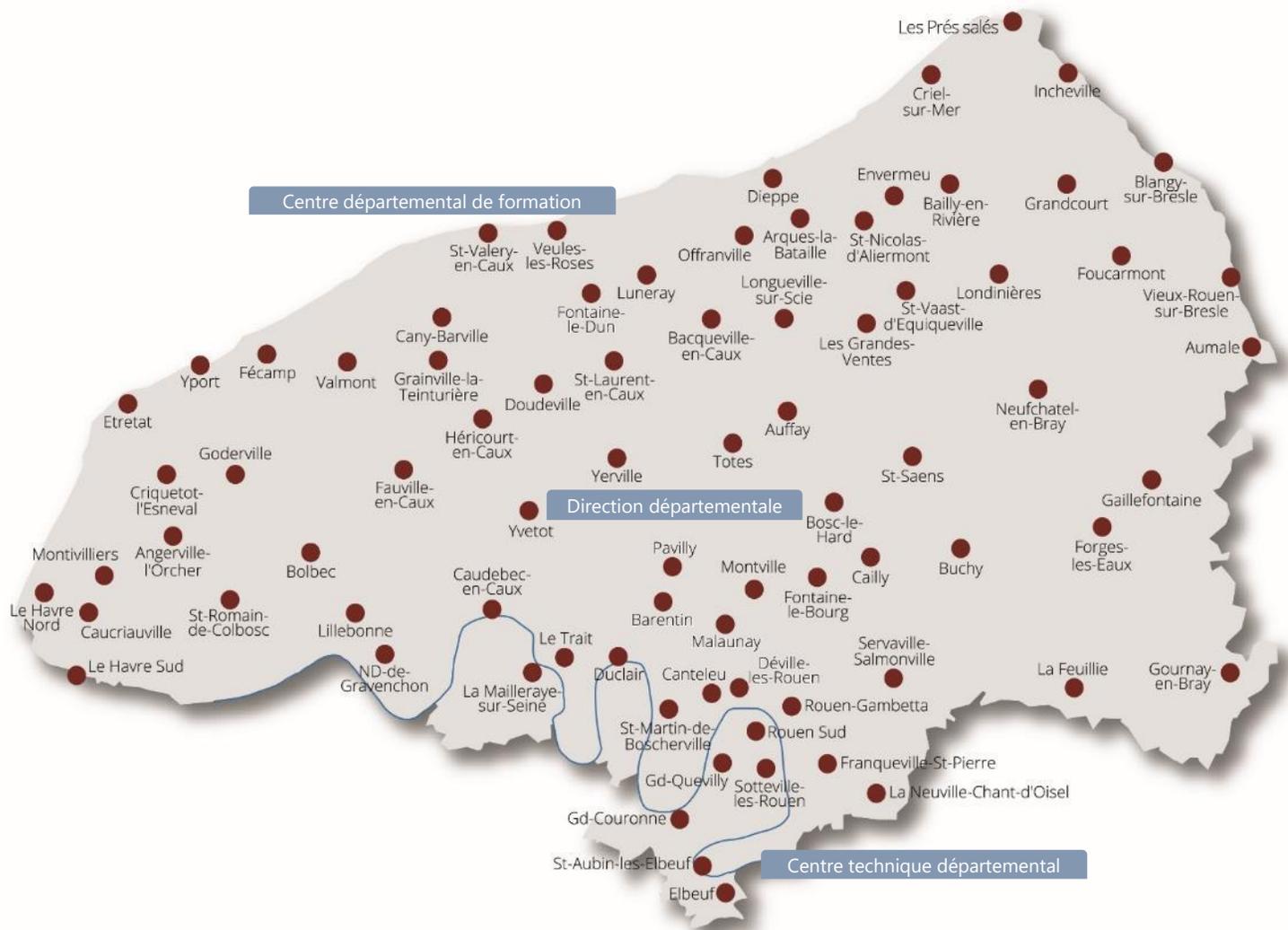
Prévention

Groupement OUEST  
Arrondissement du Havre  
17 centres

Groupement SUD  
Arrondissement de Rouen  
28 centres

Groupement EST  
Arrondissement de Dieppe  
34 centres

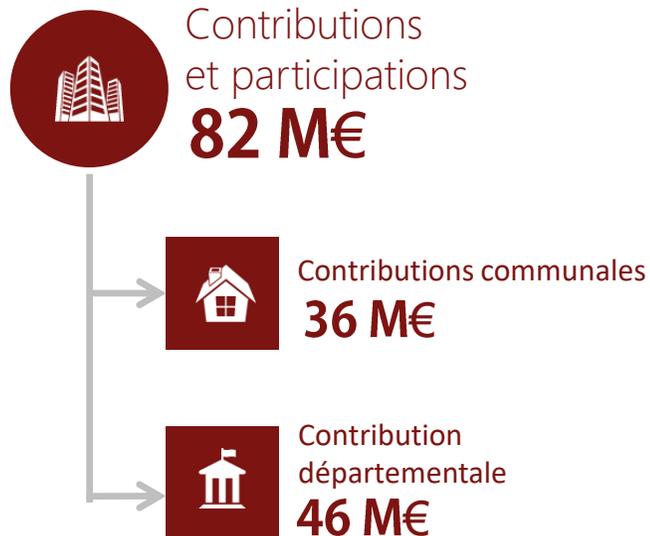
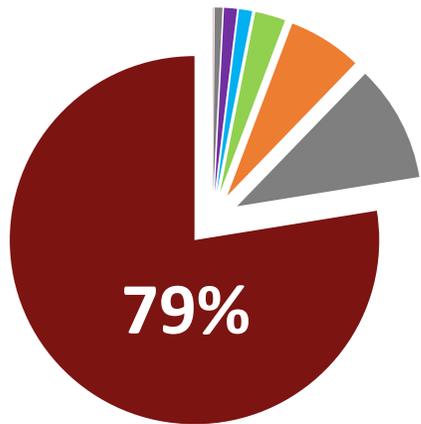
# RÉPARTITION TERRITORIALE



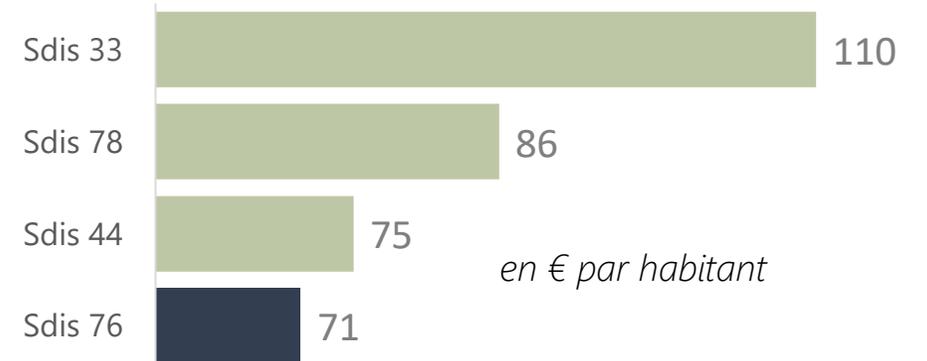
85 sites  
dont 79 centres d'incendie  
et de secours

# LE BUDGET

BUDGET PRIMITIF 2016  
En millions d'euros



Soit un coût moyen de 71 euros par habitant



# LES DOCUMENTS STRUCTURANTS LE SDIS 76



Le schéma départemental  
d'analyse et de couverture  
des risques (SDACR)



Le règlement opérationnel  
(RO)



Le règlement intérieur (RI)



Le service minimum (SM)

# LE DIMENSIONNEMENT

OPERATIONNEL

En 2016

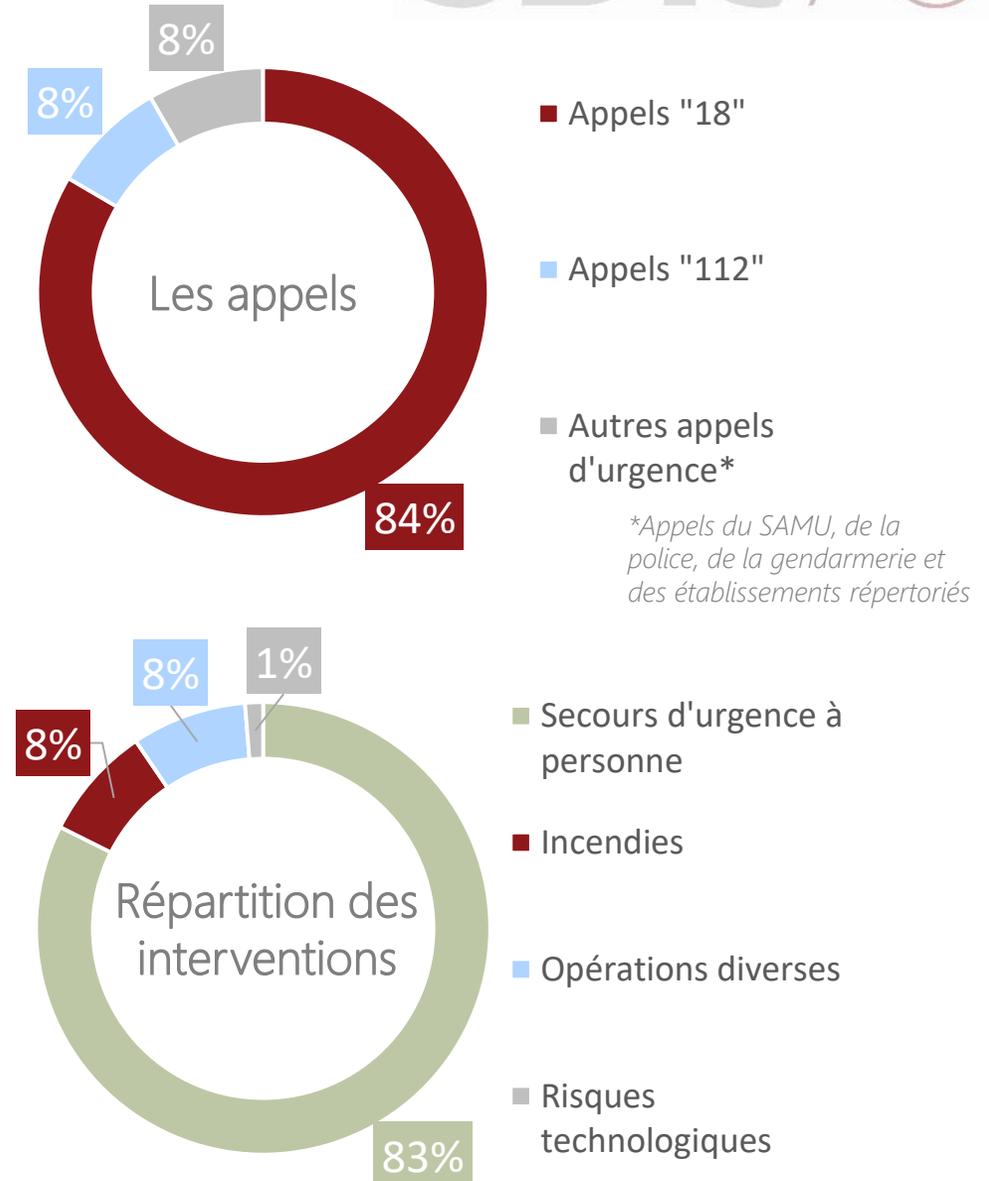
■ **271 100** appels

➔ *Soit une moyenne de 3,7 appels / intervention*

■ **57 747** victimes prises en charge

■ **73 178** interventions

➔ *Soit 8 départs en intervention par heure*



# LE DIMENSIONNEMENT

## PRÉVENTION

En 2016

- **1384** visites de sécurité

- **979** études de dossiers

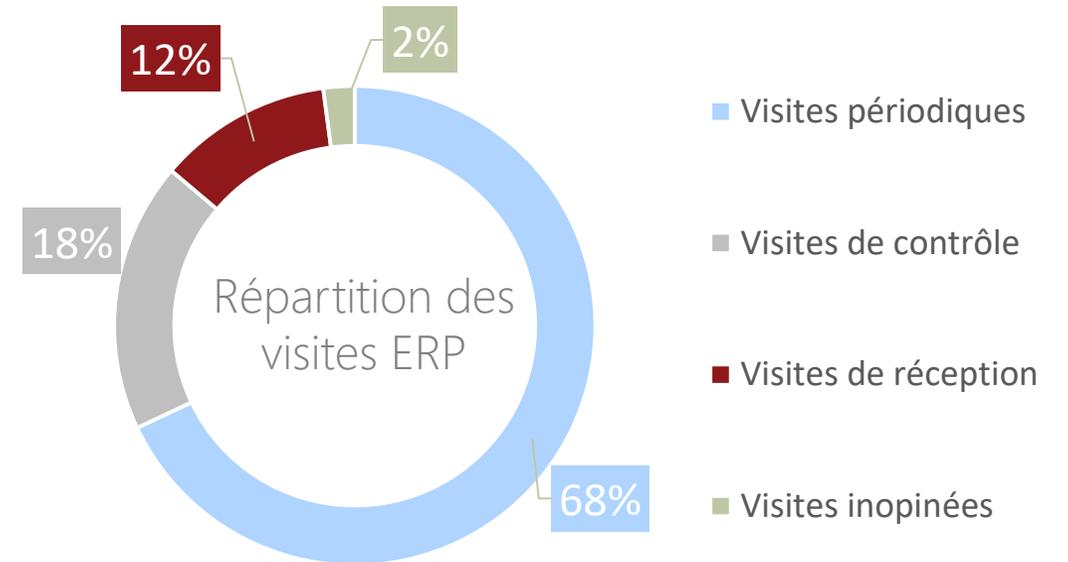
535 dossiers ERP

326 dossiers industrie

118 dossiers réhabilitation

- **84** présidences de jury des examens SSIAP

- **41** sous-commissions départementales



# LA REPONSE OPERATIONNELLE



## Un CTA et un CODIS permanent

1 à 2 chefs de salle CTA CODIS + 6 à 12 opérateurs

1 officier superviseur + 1 officier d'astreinte



## La chaine de commandement

1 astreinte de « direction »

1 astreinte « chef de site départemental »

3 astreintes « chef de site »

4 astreintes « chef de colonne »

18 astreintes « chef de groupe »

SSSM : 1 médecin et un infirmier d'astreinte

Astreintes : RT, FDN, PC et Technique



## Le Potentiel Opérationnel Journalier

**Jours ouvrés :** 181 SP de garde (dont 25 SPV) + 387 SPV d'astreinte

**Nuit et week-end :** 131 SP de garde (dont 13 SPV) + 511 SPV d'astreinte

# LES EFFECTIFS

au 31 décembre 2016

3 886 agents

sapeurs-pompiers volontaires

2 734

sapeurs-pompiers professionnels

900

personnels administratifs  
techniques et spécialisés

252

# LE PARC MATÉRIEL ROULANT



**1 077** unités dont **904** véhicules immatriculés

**705** véhicules et engins opérationnels

**34** véhicules de maintenance logistique

**243** remorques

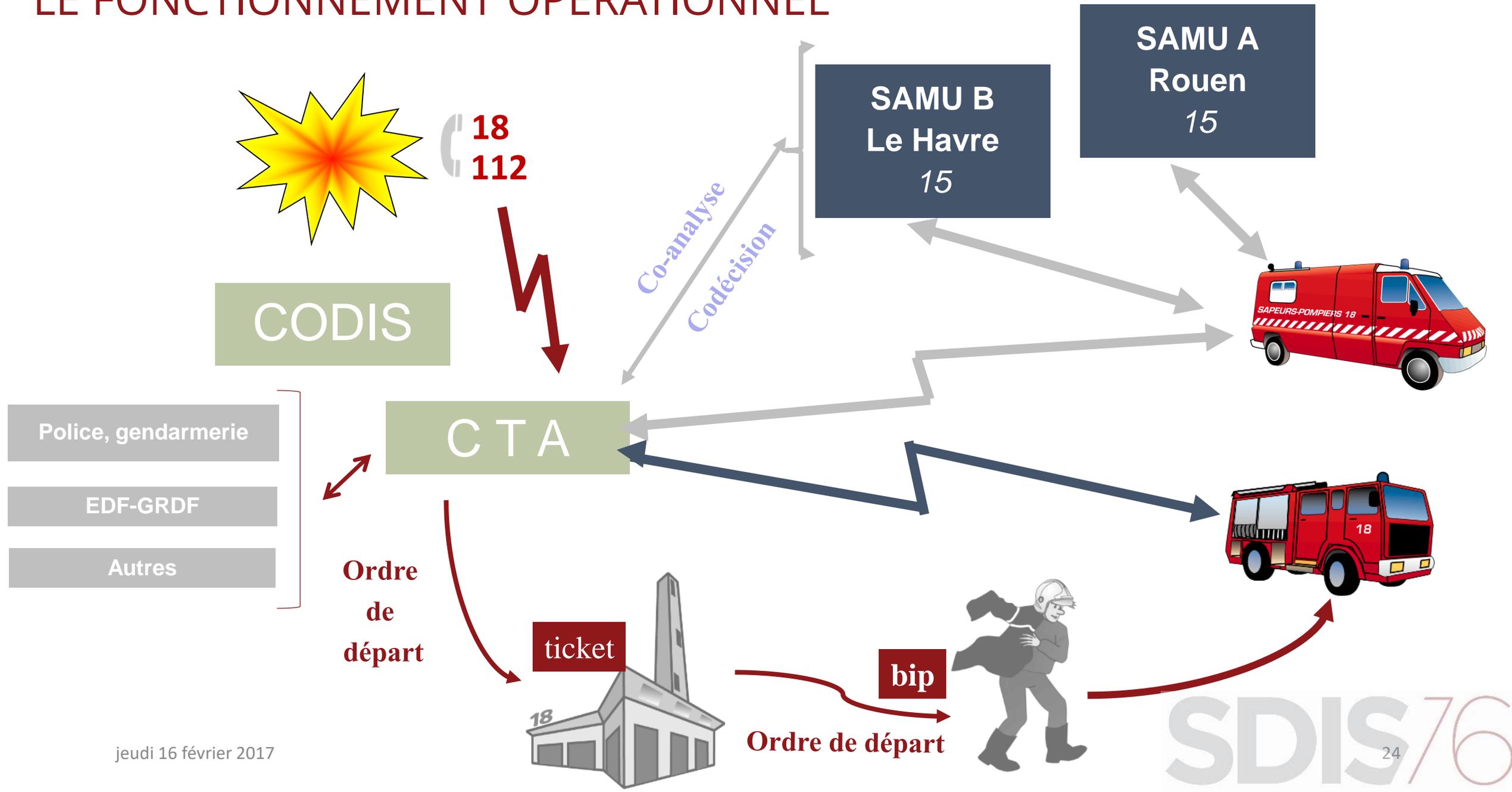
**56** embarcations  
(dont 20 embarcations lourdes)

**39** cellules spécialisées

# LES UNITES SPECIALISEES



# LE FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL



# LE MAIRE, PREMIER ÉCHELON DE LA RÉPONSE DE SÉCURITÉ CIVILE

Trois autorités responsables en fonction de l'ampleur des problèmes à traiter :

- Le maire dans sa commune
- Le préfet de département
- Le premier ministre



## Les missions principales qui relèvent du maire :

L'alerte et l'information des populations  
L'appui aux services d'urgence  
Le soutien des populations (hébergement, ravitaillement, PCS ...)  
L'information des autorités  
La défense extérieure contre l'incendie (DECI)

**A CE TITRE, LE MAIRE EST DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS)**



## LE PREFET DEVIENT DIRECTEUR DES OPÉRATIONS EN CAS DE CRISE MAJEUR

- + Le maire ne maîtrise plus les événements, ou lorsqu'il fait appel au représentant de l'Etat
- + le maire s'étant abstenu de prendre les mesures nécessaires, le préfet se substitue à lui, après mise en demeure et après que celle-ci soit restée sans résultat ;
- + le problème concerne plusieurs communes du département ;
- + la gravité de l'évènement tend à dépasser les capacités locales d'intervention.

## Européen



**M.I.C.<sup>1</sup>**  
Centre  
d'information  
et de suivi

L'Union  
Européenne  
assiste.

## National



Le ministre de l'Intérieur  
anticipe et renforce  
avec les moyens  
nationaux.

**C.O.G.I.C.<sup>1</sup>**  
Centre  
Opérationnel  
de Gestion  
Interministérielle  
des Crises

## Zonal

→ ORSEC de zone



Le préfet de zone  
coordonne les moyens  
zonaux.

**C.O.Z.<sup>1</sup>**  
Centre  
Opérationnel  
de Zone

## Départemental

→ ORSEC départemental



Sur sinistre important ou en cas  
de catastrophe, le préfet  
est Directeur des Opérations  
de secours (D.O.S.).

**C.O.D.<sup>2</sup>**  
Centre Opérationnel  
Départemental

**CODIS**

**P.C.O.<sup>2</sup>**  
Poste de  
Commandement  
Opérationnel

## Communal

→ Plan Communal de Sauvegarde



Le maire est responsable  
de la sauvegarde de  
la population.  
Sur sinistre limité,  
il est Directeur  
des Opérations  
de secours (D.O.S.).

**P.C.C.<sup>2</sup>**  
Poste de  
Commandement  
Communal

<sup>1</sup>opérationnel 24h/24h, <sup>2</sup>activé en cas de besoin

# PARTENARIATS D'APPUI OPÉRATIONNEL

Secours d'urgence aux personnes



Environnement maritime et nautique



Infrastructures routières



Risques technologiques et industriels



Etat et collectivités territoriales

